

ACHATS RESPONSABLES DANS NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES
POUR LES FOURNISSEURS | 2021



Nous œuvrons en faveur du progrès pour la population et la planète.

Nous nous associons à nos fournisseurs pour lutter contre le changement climatique, favoriser l'économie circulaire, repousser les limites de la numérisation et améliorer le niveau de vie de tous.



TABLE DES MATIÈRES

04 1. **Introduction aux achats durables chez Holcim**

05 2. **Notre engagement envers les fournisseurs**
Conduite des affaires
Mécanismes de plainte
Gestion des catégories et des relations fournisseurs
Conditions contractuelles incluses dans les contrats
et les bons de commande

07 3. **Nos attentes à l'égard des fournisseurs**
Santé et sécurité
Conditions de travail et bien-être au travail
Liberté d'association et absence de représailles
Travail forcé et esclavage moderne
Travail des enfants
Discrimination, harcèlement ou comportement abusif
Conformité aux réglementations environnementales
Gestion de l'impact sur l'environnement
Pots-de-vin et corruption
Droit de la concurrence
Sanctions
Confidentialité des données

11 4. **Conditions d'engagement**

12 5. **Définitions**

1. INTRODUCTION AUX ACHATS DURABLES CHEZ HOLCIM

Holcim s'engage à créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes. Les principes du développement durable – création de valeur, performance environnementale et respect des droits humains et du travail – font partie intégrante de notre stratégie.

Notre approche du développement durable comprend la manière dont nous collaborons avec nos fournisseurs.

Chez Holcim, les achats durables obéissent aux normes consacrées par les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Le développement durable est une composante clé de notre stratégie d'approvisionnement, de nos opérations quotidiennes et de nos relations avec nos fournisseurs. Toutes les sociétés du groupe Holcim sont tenues d'identifier, de prévenir et de gérer les risques liés au changement climatique, à la santé, à la sécurité et à l'environnement (SSE), à la sécurité et à la résilience (S&R), à la responsabilité sociale, aux droits humains, à l'éthique des affaires et à la conformité juridique dans leur chaîne d'approvisionnement. Les politiques et directives pertinentes de Holcim sont disponibles sur le site Internet du Groupe, à la page des ressources ESG.

Tous les fournisseurs de Holcim sont tenus d'adhérer aux normes décrites dans ce document et d'appliquer les mêmes principes dans leur chaîne d'approvisionnement.

2. NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LES FOURNISSEURS

- **Holcim entend nouer des relations à long terme avec des fournisseurs qui s'engagent en faveur du développement durable. Nous cherchons à établir un partenariat avec nos fournisseurs afin de réaliser des achats de qualité au meilleur coût pour le Groupe et pour nos clients en faisant preuve d'une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement.**



Conduite des affaires

Dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités dans le domaine des achats, tous les collaborateurs de Holcim qui se trouvent en contact avec des fournisseurs sont tenus de les informer des engagements de notre entreprise en matière de normes juridiques, éthiques et morales.

Nos directives internes définissent les comportements à adopter dans le cadre des activités d'achat en matière de gratification, de conflit d'intérêts, de corruption, de droit de la concurrence, de protection des données et d'informations confidentielles. Les collaborateurs de Holcim sont encouragés à toujours tenir compte et débattre des enjeux liés aux comportements éthiques.



Mécanismes de plainte

Holcim met à disposition de ses collaborateurs et de ses parties prenantes externes, fournisseurs compris, un canal indépendant qui leur permet de poser leurs questions et d'exprimer leurs préoccupations quant aux pratiques commerciales du groupe.

<https://integrityline.holcim.com/>

Nos mécanismes de plainte au niveau du site, nos évaluations en matière de droits humains et l'engagement de nos parties prenantes sur place sont également disponibles pour les fournisseurs à l'échelon local. Nous respectons le droit de tous les travailleurs de s'exprimer et de faire part de leurs griefs sans crainte de représailles.

Gestion des catégories et des relations fournisseurs

Holcim a élaboré des méthodologies pour piloter la gestion des catégories et pour guider les relations avec les fournisseurs. Ces directives garantissent un processus de négociation équitable, compétitif et transparent, conformément à nos politiques et à nos valeurs.

Conditions contractuelles incluses dans les contrats et les bons de commande

La conformité aux exigences énumérées dans ce document est garantie par la mise en œuvre de conditions contractuelles conformes à la norme SA8000, relative à la responsabilité sociale.

3. NOS ATTENTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

→ Le groupe Holcim s'engage à respecter des normes élevées en matière sociale ainsi que dans les domaines des droits humains, de l'environnement, de la santé, de la sûreté et de la sécurité, et attend de ses fournisseurs qu'ils fassent de même.

Les fournisseurs doivent conduire leurs affaires conformément aux lois et réglementations locales et nationales en vigueur. En outre, nous attendons d'eux qu'ils respectent les exigences réglementaires, notamment environnementales et sociales, à tous les échelons (local, national et international), et en particulier les normes suivantes.





Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent mettre un lieu de travail sûr et sain à la disposition de leurs collaborateurs, sous-traitants et autres parties prenantes. Les fournisseurs doivent se conformer aux lois et réglementations locales et nationales en matière de santé et de sécurité au travail, et disposer des permis, licences et autorisations requis accordés par les autorités locales et nationales. Les fournisseurs doivent mettre en place des politiques et/ou procédures documentées en matière de santé et de sécurité, ainsi que des infrastructures et des équipements de sécurité appropriés.

Les fournisseurs identifiés comme présentant un risque modéré à élevé pour la santé et la sécurité (sur la base du danger des emplois et des sites) doivent prendre des mesures et apporter la preuve d'une amélioration continue en vue de la mise en place d'un système reconnu de gestion des questions de santé et de sécurité. Lorsqu'ils se trouvent sur les sites de Holcim, les fournisseurs doivent se conformer entièrement aux politiques, directives et normes en vigueur chez Holcim. Lorsqu'ils transportent nos produits, les fournisseurs doivent respecter les normes de sécurité de Holcim.

Conditions de travail et bien-être au travail

Les fournisseurs doivent respecter des conditions de travail équitables et décentes, les normes de travail et le bien-être au travail, en appliquant les lois locales et nationales, tout en assurant une rémunération et en fournissant des contrats à l'ensemble des collaborateurs et à leurs fournisseurs.



Les fournisseurs doivent se soucier de leur personnel et respecter la dignité, la vie privée et les droits de chaque individu, y compris de ceux appartenant à des minorités vulnérables.

Les travailleurs doivent être payés au moins au taux du secteur local ou au salaire minimum stipulé par la législation nationale, selon le plus élevé, et bénéficier d'un régime de sécurité sociale conformément aux normes juridiques nationales. En l'absence de salaire minimum légal dans le pays concerné, le respect de conditions équitables et décentes implique que les fournisseurs rémunèrent leurs travailleurs en tenant compte du niveau général des salaires dans le pays, du coût de la vie, des prestations de sécurité sociale et des niveaux de vie relatifs.

Les fournisseurs doivent observer un temps de travail conforme aux normes minimales internationalement reconnues, à savoir 48 heures de travail régulier par semaine, une période de repos d'au moins 24 heures tous les sept jours et un maximum de 12 heures supplémentaires volontaires par semaine.

Liberté d'association et absence de représailles

Les fournisseurs ne doivent pas interférer avec la liberté d'association des travailleurs ni avec leur droit à la négociation collective. Les représentants du personnel ne doivent faire l'objet d'aucune discrimination, manœuvre de harcèlement ni résiliation de contrat pour avoir exercé les droits de collaborateurs, présenté des griefs, participé à des activités syndicales ou signalé des violations présumées de la législation. Les libertés d'association et de négociation collective, lorsqu'elles se trouvent limitées par la législation locale, n'en doivent pas moins être garanties par d'autres mécanismes décrits par l'OIT (par exemple, les comités d'entreprise).

Travail forcé et esclavage moderne

Les fournisseurs ne doivent pas recourir à une main-d'œuvre fournie involontairement sous la menace d'une sanction, notamment les heures supplémentaires forcées, la servitude, l'esclavage ou la traite d'êtres humains, la servitude pour dette et le travail forcé en prison. Les fournisseurs ne doivent pas conserver les pièces d'identité des travailleurs migrants.

Travail des enfants

L'engagement de Holcim est conforme aux principes énoncés dans les normes internationales du travail relatives au travail des enfants, qui comprennent la Convention sur l'âge minimum et la Convention sur les pires formes de travail des enfants. Les fournisseurs sont tenus d'adhérer à ces normes ou aux lois locales, selon les plus strictes. Les fournisseurs doivent s'interdire toute forme de travail des enfants. L'âge minimum pour commencer à travailler est l'âge de la fin de la scolarité obligatoire, mais jamais moins de 15 ans. Les jeunes collaborateurs âgés de 15 à 18 ans ne doivent pas être exposés à des travaux susceptibles de nuire à leur santé physique ou mentale, à leur sécurité ou à leur moralité.

Discrimination, harcèlement ou comportement abusif

Les décisions relatives à l'emploi doivent reposer sur des critères pertinents et objectifs. Les fournisseurs ne feront aucune distinction fondée sur des motifs tels que l'âge, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou autres, l'origine ethnique, indigène ou sociale, ou la religion.

Les décisions relatives à l'emploi comprennent notamment l'embauche, la promotion, le licenciement et la réinstallation des travailleurs, la formation et le développement des compétences, la santé et la sécurité, toute politique liée aux conditions de travail telles que les horaires et la rémunération.

Les fournisseurs ne doivent pas recourir aux châtiments corporels, aux mesures disciplinaires ni à aucune forme de harcèlement ou de comportement abusif, notamment la contrainte, l'exploitation ou la coercition physique, sexuelle ou psychologique.

Conformité aux réglementations environnementales

Les fournisseurs doivent respecter les exigences réglementaires en matière d'environnement et s'y conformer à tous les échelons (local, national et international). Dans l'ensemble de leurs activités, ils doivent être couverts par les droits fonciers, licences et permis environnementaux requis, tout en défendant le principe de précaution face aux défis environnementaux.



Gestion de l'impact sur l'environnement

Les fournisseurs doivent gérer de manière systématique leur impact sur l'environnement – notamment en ce qui concerne le climat et l'énergie, l'eau, les déchets, les produits chimiques, la pollution atmosphérique et la biodiversité –, et se fixer des objectifs pour réduire cet impact. Les fournisseurs identifiés comme ayant un impact élevé sur l'environnement doivent prendre des mesures et apporter la preuve d'une amélioration continue en vue de la mise en place d'un système reconnu de management environnemental.

Pots-de-vin et corruption

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de lutte contre la corruption. À cet effet, ils sont tenus de pratiquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de pots-de-vin, de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds. Les fournisseurs et leur chaîne d'approvisionnement étendue ne doivent pas, en particulier, verser de pots-de-vin ni accorder d'autres incitations (y compris : rétrocommissions, paiements de facilitation, cadeaux ou frais de représentation excessifs, subventions et dons) dans le cadre de leurs relations commerciales avec les clients, les fournisseurs, les agents publics et toute autre partie prenante. Les fournisseurs sont tenus d'effectuer de manière transparente toutes leurs transactions commerciales, que leurs livres et registres d'entreprise doivent refléter avec exactitude.

Droit de la concurrence

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois en vigueur en matière de concurrence durant l'exécution de leur contrat avec Holcim. À cet effet, ils sont tenus de pratiquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme d'infraction à ces règles. Ils ne doivent pas, en particulier, tenter d'introduire dans leurs contrats avec Holcim et avec ses fournisseurs et autres parties prenantes, une quelconque disposition s'avérant contraire aux lois sur la concurrence.



Les fournisseurs sont également tenus de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter qu'une quelconque information commerciale sensible concernant leur relation d'approvisionnement avec Holcim ne soit divulguée à des tiers et vice versa.

Sanctions

Les fournisseurs doivent respecter toutes les règles et réglementations en vigueur en matière de sanctions commerciales et économiques, notamment les contrôles applicables aux exportations. Les fournisseurs ne doivent pas se procurer ni acheter des produits, ou des pièces de ces produits, ou des services destinés à être utilisés par Holcim ou vendus à Holcim, auprès d'une partie exposée à des sanctions ou sanctionnée. Les fournisseurs doivent effectuer toutes les vérifications nécessaires et faire preuve de la diligence raisonnable requise pour établir qu'une telle partie n'est pas soumise à des sanctions.

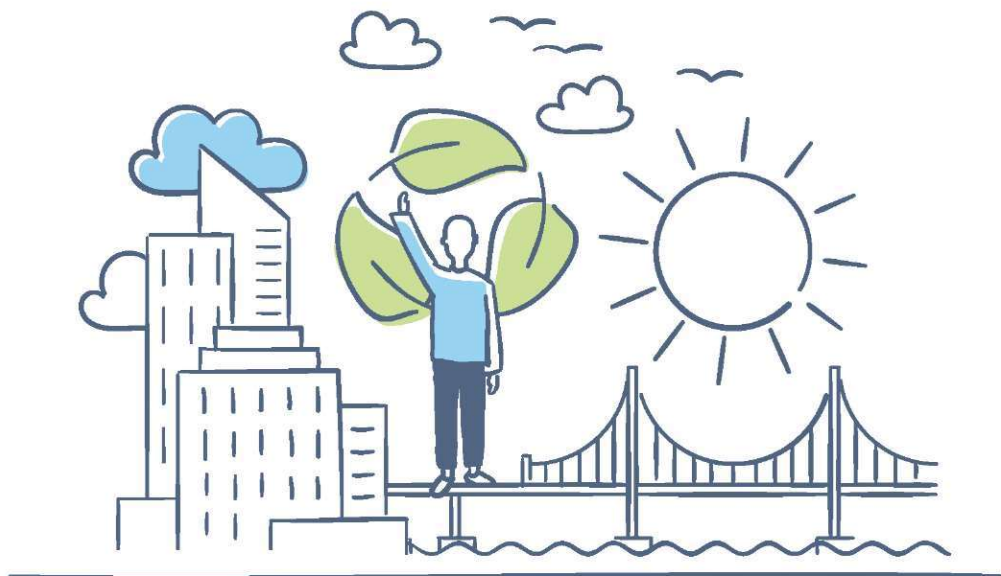
Confidentialité des données

Les fournisseurs doivent utiliser correctement les données personnelles, selon les seules instructions de Holcim, et les protéger contre toute destruction, perte ou altération accidentelle ou illicite, ainsi que contre toute divulgation ou tout accès non autorisé. Les fournisseurs doivent s'assurer que les données personnelles sont collectées, stockées, utilisées, traitées ou partagées conformément à toutes les lois en vigueur en matière de confidentialité des données.

4. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

→ Ce code de conduite, qui s'applique à tous les fournisseurs de Holcim, est communiqué aux fournisseurs potentiels et existants.

Tous les fournisseurs de Holcim, classés par ordre de priorité en fonction de l'impact ESG/S&S potentiel lié aux biens et services fournis, sont tenus de démontrer leur conformité aux normes décrites dans ce document (dans leurs activités et leur chaîne d'approvisionnement) en prenant part à notre processus de qualification.





Le processus de qualification des fournisseurs consiste en une évaluation régulière des risques et des performances qui prend la forme d'une diligence raisonnable des tiers, d'auto-évaluations, d'enquêtes ou d'audits, conformément aux normes du groupe et selon les modalités définies par la fonction Achats locale.

Holcim met à la disposition des fournisseurs des directives sur la manière de répondre à ses attentes, sur la façon dont ils pourraient être évalués et sur les infractions aux exigences relevant de la « tolérance zéro ».

Si un fournisseur ne satisfait pas aux exigences de Holcim, des plans d'actions correctives seront à élaborer dans un délai déterminé (en fonction de la gravité du problème) et le Groupe surveillera les progrès réalisés.

Holcim peut aider les fournisseurs à développer leurs capacités et à améliorer leurs performances.

Holcim peut immédiatement mettre fin à sa relation avec les fournisseurs qui enfreignent les exigences relevant de la « tolérance zéro » ou qui violent sciemment et à plusieurs reprises ce Code de Conduite en refusant de mettre en œuvre des plans d'amélioration. Au cours du processus d'appel d'offres, Holcim se réserve le droit d'exclure les fournisseurs qui ne sont pas en conformité avec les lois et réglementations locales, nationales ou internationales, ou qui ne remplissent pas les conditions requises énumérées dans ce document.

5. DÉFINITIONS

Fournisseurs	Ce terme désigne les fournisseurs de biens et prestataires de services (y compris les sous-traitants et leurs sous-traitants effectuant des travaux pour Holcim et ses sociétés associées ou en leur nom). Des dispositions plus strictes sont susceptibles de s'appliquer à certains sous-traitants, aux sociétés de transport, aux prestataires de services de sécurité (forces privées et publiques), aux fournisseurs de matières extractives et aux fournisseurs ayant fonction d'intermédiaires de gouvernements. Les dispositions sont décrites dans nos documents de gouvernance (associées à l'exposition aux risques liés aux services et produits fournis) et communiquées aux fournisseurs en conséquence. Aucune disposition de ce code n'est destinée à en remplacer une autre plus spécifique.
Normes pour les fournisseurs (chapitre 3 du code)	Les normes sont fondées sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
ESG/S&S	Environnement, social, gouvernance, santé et sécurité : voilà les domaines dans lesquels des normes sont établies. Les fournisseurs sont censés y adhérer et démontrer leurs performances dans ces domaines. La « gouvernance » recouvre également les aspects liés aux pots-de-vin, à la corruption, au droit de la concurrence, à la protection des données et au respect de la législation locale, nationale et internationale.
Bien-être	Il faut mettre à disposition des installations, propres et en bon état, nécessaires au bien-être des collaborateurs, notamment pour se laver, aller aux toilettes, se reposer et se changer, ainsi qu'un endroit où manger et boire pendant les pauses. L'approvisionnement en eau potable est assuré conformément aux normes locales de qualité de l'eau ainsi qu'aux directives de qualité de l'eau de boisson de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; il est maintenu à des points appropriés accessibles à tous les collaborateurs et sous-traitants, dans un endroit propre et sûr.

OIT	L'Organisation Internationale du Travail est une agence des Nations Unies qui vise à faire progresser la justice sociale et économique en établissant des normes internationales du travail.
Fournisseurs prioritaires	Holcim identifie l'impact potentiel ESG/S&S dans la chaîne d'approvisionnement en soumettant l'ensemble des fournisseurs à une méthodologie de sélection fondée sur le risque. Cette approche en trois étapes repose sur les piliers suivants : 1. Risques ESG/S&S liés aux produits/services fournis 2. Exposition aux risques liés à la relation commerciale (volumes et dépenses) 3. Niveau de risque du pays, selon l'indice de développement humain des Nations unies et l'indice Freedom House, utilisé comme une indication de l'environnement de risque pour les entreprises
Infractions relevant de la « tolérance zéro »	Ce terme désigne les infractions aux exigences du Code de Conduite de Holcim qui ne sont pas tolérées (par exemple, le travail des enfants) et qui entraînent une cessation immédiate de la relation commerciale. Les infractions aux exigences ne relevant pas de la « tolérance zéro » (par exemple, un mauvais système de gestion de l'eau) n'entraînent pas la cessation immédiate de la relation commerciale, mais doivent être traitées par des plans d'action et une évaluation continue des performances.

Holcim Ltd

Grafenauweg 10

6300 Zoug

Suisse

www.holcim.com

© 2021 Holcim Ltd

